

DOCUMENTS À FOURNIR – NOUVEAU CHAUFFEUR DE TAXI

Service des Taxis : 04 28 67 53 20 – taximetropole@grandlyon.com

Centre d'Échanges Lyon Perrache – Cours de Verdun 69002 LYON

Vous êtes nouveau chauffeur de taxi, veuillez-vous présenter avec :

- Votre permis de conduire
- Une photo
- Votre carte professionnelle
- Votre certificat de capacité (Diplôme)
- Votre contrat de location gérance ou contrat de salarié
- L'attestation de parution au journal officiel (si contrat location gérance)
- Votre visite médicale validée par la préfecture
- Votre inscription à la chambre des métiers (Attestation – 3 mois)
- Votre attestation de formation continue
(si votre demande de carte professionnelle a été faite il y a plus de 5 ans ou renouvellement tous les 5 ans)
- Votre carte de séjour (si résident étranger)

Si le chauffeur est en société :

- Les statuts de la société
- Un extrait K-Bis

Le véhicule :

- La carte grise au nom et adresse du titulaire de la licence
+ la facture du véhicule ou le certificat de cession
- L'attestation d'assurance en cours de validité
(carte verte et attestation usage taxis ou transport de personnes)
- Le contrôle technique Taxis obligatoire
(si VL de plus d'1 an à compter de la date de 1^{ère} immatriculation)
- Le carnet métrologique au nom du titulaire de la licence
(+ nom du locataire, si contrat de location gérance)
- L'original de l'ancien Permis de circuler